yoghamsa
Le yoga en pleine présence

TARIFS 2023-2024

Cours collectifs ~ 15 élèves ~ offre mixte en salle & en visio/replay

Cours à l'unité (inclus cours d'essai) : 18 euros

YogaCarte
Carte annuelle de 25 cours

360 euros

36 euros/mois sur 10 mois. Soit -20% sur le tarif de base

YogAddict
Forfait annuel de 36 cours

450 euros

45 euros/mois sur 10 mois. Soit -30% sur le tarif de base

YogAfond
Forfait illimité

730 euros

73 euros/mois sur 10 mois. Soit minimum -40% sur le tarif de base (calcul sur la base de 2 cours/semaine)

www.yoghamsa.com

TARIFS RÉDUITS 2023-2024

Cours collectifs ~ 15 élèves ~ offre mixte en salle & en visio/replay

Cours à l'unité (inclus cours d'essai) : 18 euros

YogaCarte
Carte annuelle de 25 cours tarif réduit

290 euros

29 euros par mois sur 10 mois. Soit – 37% sur le tarif de base

YogAddict
Forfait annuel de 36 cours tarif réduit

370 euros

37 euros par mois sur 10 mois. Soit -43% sur le tarif de base

Le tarif réduit s'applique aux étudiants et aux demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif (carte d'étudiant/carte Pôle Emploi)

www.yoghamsa.com

TARIFS: CONDITIONS 2023-2024

La validité annuelle (36 semaines de cours) est celle d'une année scolaire.

Les cours ne sont **ni remboursables ni reportables.**

Les cartes et forfaits sont nominatifs et ne peuvent être cédés ou partagés.

Le règlement peut s'effectuer en plusieurs fois et se fait par remise de la totalité des chèques datés au dos.

- Illimité et 36 cours : règlement en 1, 2 ou 3 fois

Date des règlements/ Encaissements : 30 septembre 2023/ 31 janvier 2024 / 30 avril 2024

- 25 cours : règlement en 1 ou 2 fois

Date des règlements/Encaissements : 30 septembre 2023 & 31 janvier 2024

Il est possible de régler en ligne. Dans ce cas, des frais bancaires sont prélevés et ne pourront être remboursés si vous choisissez un produit par erreur.

SÉANCES INDIVIDUELLES 2023-2024

Yogathérapie ou perfectionnement Yoga	1H 1h30	55 euros 75 euros *inclus photos et vidéos du suivi*
Wuo-Taï/ Ostéo-Danse	1H	60 euros
Ayurveda/ Naturopathie holistique indienne	Bilan de 2h : 80 euros Suivi 1h : 60 euros *inclus compte-rendu*	

Contact & mentions légales 2023-2024

Adresse postale

1 rue de Morimont
90000 Belfort

Mail

contact@yoghamsa.com

Téléphone

06.81.65.87.48

Yoghamsa (Coopilote) est une école de Yoga, Yogathérapie, Ayurveda et Wuo-Taï spécialisée dans la transmission et la formation de ces disciplines et de l'ensemble de leurs outils et méthodes.

La responsable de l'enseignement est Gwenhaëlle GERVAIS.

N° Siret : 44298140300086

REGLEMENT DE SALLE 2023-2024

Article I : Tout élève ayant acquitté la cotisation annuelle bénéficie des cours Yoghamsa durant l'année scolaire en cours.

Article II : Les cours sont dispensés sur 11 mois (de septembre à mi-juillet). Certains cours ont lieu durant les vacances scolaires et les jours fériés.
36 semaines de cours annuelles sont prévues.
Les dates des cours sont affichées dans la salle, disponible par mail sur simple demande et accessibles sur le site internet de Yoghamsa: www.yoghamsa.com.

Des activités ponctuelles ou mensuelles sont programmées dans l'année et durant les congés estivaux.

Article III : Les tarifs indiqués sont des formules d'inscription annuelle, et impliquent le règlement en totalité de la somme.
Yoghamsa dispense également des cours à la séance.

En cas d'absence ou d'arrêt de paiement, un courrier de rappel sera envoyé par Coopilote, société coopérative d'entrepreneurs.

Article IV : Yoghamsa propose ses cours en offre mixte : cours en présentiel et/ou vidéos. Les vidéos sont strictement confidentielles et partagées en replay, non téléchargeables, aux élèves inscrits en ayant fait la demande. Il est possible de suivre les cours via vidéos exclusivement ou bien en mixte. Un cours en vidéo ou en salle compte pour un crédit de cours.
Les replays sont valables 7 jours et visionnables à l'infini durant ces 7 jours.

Article V : Yoghamsa peut éditer des factures sur simple demande. Merci d'en faire la demande le plus tôt possible, dès le paiement, pour faciliter l'organisation et l'édition de ces factures.

REGLEMENT DE SALLE 2023-2024

Article VI : En cas d'absence ou d'arrêt de l'élève, aucune somme ne pourra être remboursée, sauf en cas de force majeure* (cf. art 1148 du code civil) et en cas d'arrêt maladie supérieur à 7 jours justifié par un certificat médical ou un arrêt de travail.

* Ne font pas partie des cas de force majeure : rendez-vous ou déplacement professionnel, convocation à un examen, voyage ou déplacement scolaire.

Pour toute autre demande un courrier devra être adressé à Yoghamsa et sera également examiné par Coopilote.

Toute absence doit impérativement être signalée. Au-delà de 2 absences consécutives non signalées par l'élève, Yoghamsa se réserve le droit de libérer la place pour un autre élève.

Article VII : Si des cours devaient être annulés, Yoghamsa s'engage à proposer des solutions pour rattraper le cours, tant qu'il porte la responsabilité de cette annulation.

Une solution de remplacement (vidéos, cours en ligne, cours écrits en PDF par exemple OU report des cours durant la période des congés scolaires) sera proposée.
Ainsi, en cas de confinement ou de restriction imposée par le gouvernement, les cours seront dispensés en visio. Des solutions en présentiel (individuel, ateliers) seront pourront être proposées.

Cependant, si la raison de l'annulation des cours en salle n'est pas du ressort de Yoghamsa, aucun remboursement ou report des cours ne sera proposé.

Article VIII : La dégradation de locaux et de matériels, ou tout acte susceptible de troubler le bon fonctionnement de la salle de Yoga ainsi qu'un état d'esprit propre à nuire à Yoghamsa entraineront l'interdiction de participer aux cours. Des sanctions financières peuvent également être appliquées en cas de dégradation matérielle.

Article IX : Nous vous rappelons que la responsabilité de Yoghamsa concernant l'accueil et l'encadrement des mineurs couvre exclusivement le créneau horaire choisi, qui a valeur contractuelle. De fait, la responsabilité de Yoghamsa en dehors de ce créneau ne saurait être engagée/ (un élève en avance ou restant dans la salle après son cours n'est pas sous la responsabilité de Yoghamsa).

Article XI : La participation aux cours de Yoga Yoghamsa implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

REGLEMENT DE SALLE 2023-2024

Règles générales :

-Un certificat médical récent doit être fourni (sauf si fourni les deux années précédentes).

-Tout désistement au-delà de 12h avant le début du cours sera décompté.

-Les forfaits annuels ne sont ni remboursés, ni reportés à l'année suivante.

-En cas de règlement en plusieurs fois, les chèques seront fournis tous en une seule fois avec une date d'encaissement au dos.

-Arriver 10 minutes à l'avance suffit largement pour vous installer. Merci de ne pas arriver au delà pour ne pas perturber les cours précédents.

-Pensez à partir suffisamment à l'avance pour ne pas arriver juste au début du cours ou bien en retard.

-Prévenez par sms si vous arrivez exceptionnellement en retard.

-Le matériel utilisé doit être parfaitement rangé à la fin des cours.

-Pensez à éteindre votre téléphone, ou à le mettre sur silencieux sans vibreur. Toutes les affaires personnelles restent dans le vestiaire durant les cours: téléphone, montre et montre connectée, bijoux.

Lu et approuvé :
Date :
Signature :

CGV
2023-2024

Les présentes conditions générales de vente précisent le cadre dans lequel s'inscrivent les modalités commerciales de vente :
YOGHAMSA/ COOPILOTE
SARL SCIC au capital de 45 750,00 EUR
Immatriculée au RCS de Montbéliard sous le N° 442 981 403
Dont le siège est situé : 10 avenue Léon Blum - 25200 MONTBELIARD
Représentée par le gérant: Vincent GIRARD et Gwenhaëlle GERVAIS, responsable d'exploitation.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société YOGHAMSA / COOPILOTE et de son client dans le cadre de la vente directe ou par abonnement des prestations vendues à celui-ci.
YOGHAMSA/ COOPILOTE se réserve le droit de modifier sans préavis les présentes conditions générales de vente qui seront applicables à toutes commandes intervenant à compter de la publication des CGV modifiées.
Toute prestation accomplie par la société YOGHAMSA / COOPILOTE implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Commandes et Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés avec les taxes. Par voie de conséquence, ils ne seront pas majorés du taux de TVA, déjà incluse.
La société YOGHAMSA / COOPILOTE s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.
Les forfaits annuels engagent le client sur une année scolaire complète : ni remboursement, ni report ne seront possible.
Les achats de prestations diverses (séances individuelles/cartes cadeau/ ateliers etc. ne font pas l'objet de remboursements non plus.

En cas d'annulation des cours dont elle est responsable, Yoghamsa s'engage à proposer des solutions pour rattraper le cours.
Cependant, si la raison de l'annulation des cours en salle n'est pas du ressort de Yoghamsa, aucun remboursement ou report des cours ne sera proposé. Une solution de remplacement (cours en PDF, cours en ligne et/ou vidéos en replay, par exemple OU report des cours durant la période des congés scolaires/ équivalence en cours individuels) sera proposée.
L'annulation d'une séance est possible jusqu'à 12h avant le début du cours. Au-delà de ce délai, la séance sera facturée. Le rattrapage de la séance est possible avec un replay.

Clause n° 3 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue, soit par chèque, soit en espèces.
Dans le cadre d'un paiement par chèque en plusieurs fois, la totalité des chèques sera à transmettre lors du premier paiement.
Les chèques seront encaissés selon des dates à déterminer individuellement. Merci de libeller Yoghamsa/Coopilote sur chaque chèque ainsi que la date d'encaissement au dos.

Clause n° 4 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.
À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de MONTBELIARD (25).

Fait à _____, le _____

« Lu et approuvé » suivi de la signature :

BULLETIN D'INSCRIPTION 2023-2024

Nom : _____ Prénom : _____ Tel : _____

Date de naissance : _____ Email : _____

Adresse : _____

Restrictions – blessures – problèmes de santé à prendre en compte (mêmes problèmes anciens)

_____

_____

_____

_____

Merci de me tenir au courant au fur et à mesure des éventuelles blessures, restrictions et autres soucis de santé que vous pourriez rencontrer durant l'année scolaire.

Je choisis

Un forfait YogAfond - illimité, valable de septembre à mi-juillet

Un forfait YogAddict - 36 cours, valable de septembre à mi-juillet

Un forfait YogAcarte - 25 cours, valable 10 mois de septembre à mi-juillet

Forfaits : L'inscription est annuelle (année scolaire) et vous engage à régler la totalité de la somme. Il est possible de payer en plusieurs fois (cf.modalités). Cours nominatifs non cessibles. Pas de remboursement ni de report.

Annulation sur le site de réservation. Au-delà de 12h avant le début du cours, tout cours annulé ensuite est facturé et décompté (possibilité d'avoir un replay).

Voir conditions générales et règlement intérieur.

Je certifie avoir pris connaissance du calendrier, du planning, des CGV, du règlement intérieur et des modalités d'inscription.

Date:

"Lu et approuvé" suivi de votre signature: